



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 20397

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les vives inquiétudes des sages-femmes vis-à-vis de la réorganisation du secteur de la périnatalité. Regroupées en coordination nationale, celles-ci souhaitent que leurs propositions soient prises en compte lors des « états généraux de la naissance » qui ont eu lieu en juin. Elles dénoncent la médicalisation systématique de la grossesse et de l'accouchement, qui constituerait une exception parmi les pays européens les plus développés, et du choix de la concentration des moyens techniques et humains dans des structures hospitalières de plus en plus grandes. Compte tenu de la pénurie de professionnels, ces structures ne pourront offrir la dimension préventive, éducative et sociale du champ de la naissance, mais réduiront leur prestation à celle d'accouchements « à la chaîne » dans un univers déshumanisé, pour l'insatisfaction des soignants comme des familles. Parallèlement, les centres périnataux de proximité vers lesquels seront renvoyées les femmes juste après la naissance consacreront, d'une part, une rupture dans le suivi maternel et, d'autre part, l'émergence d'établissements peu attractifs pour des professionnels hautement qualifiés, risquant ainsi d'accroître la désaffection pour les métiers de la naissance. A contrario, les sages-femmes proposent d'organiser le traitement séparé du risque obstétrical et de la grossesse physiologique, dont elles souhaiteraient assumer le suivi de manière autonome, naissance et suivi de couches inclus, puisqu'elles en possèdent les compétences. Cette coordination avec les sages-femmes permettrait aux obstétriciens de recentrer leur intervention sur les cas relevant de la pathologie, sur la recherche, la procréation médicalement assistée et la chirurgie gynécologique. Ainsi, le redéploiement des professionnels sur leur domaine d'expertise permettrait d'assurer l'attractivité de leurs métiers, et donc le règlement de la crise démographique actuelle, et surtout de permettre aux femmes de bénéficier d'un suivi adapté à leurs besoins médicaux, psychosociaux et éducatifs. En conclusion, il lui demande comment les préconisations des professionnelles de terrain que sont les sages-femmes seront prises en compte dans la politique de périnatalité que compte mettre en place le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20397

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4953

Question retirée le : 26 octobre 2004 (Retrait pour cause de question identique)